Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d’autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Sylvain Robert

Date: 2026-01-05

Bonjour voici mon mémoire qui je l'espère fera réfléchir encore davantage.

Salutations,
Sylvain Robert

Attachement Nº1

4 janvier 2026

Office des transports du Canada

Ottawa (Ontario)

K1A 0N9

Objet : Inquiétudes concernant la voie de contournement ferroviaire à Lac Mégantic

Madame, Monsieur,

1. Sommaire exécutif

Je soumets ce mémoire afin d'exprimer mes préoccupations profondes, ainsi que celles de ma famille, face au tracé proposé de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic. Après analyse des informations disponibles, dont l'étude hydrogéologique d'Englobe (31 mai 2022), je considère que ce projet pose des risques majeurs pour :

- **la qualité et la sécurité de l'eau potable de ma famille**,
- **la nappe phréatique qui alimente mon puits artésien**,
- **notre santé, notre sécurité et notre tranquillité**,
- **la valeur marchande de ma maison**,
- **la stabilité de notre environnement immédiat**.

Le tracé prévu place la voie ferrée **sous le niveau de la nappe phréatique sur plus de 1,5 km**, obligeant un dénoyage massif, continu, et possiblement permanent. Les risques décrits dans le rapport Englobe (contamination chimique, bactériologique, modification des écoulements) menacent directement mon approvisionnement en eau potable. Oui ma municipalité a travaillé fort afin d'obtenir de transport Canada des garanties, par exemple un système d'aqueduc dans ma rue. En quoi ça peut me rassurer. Si je manque d'eau, le réseau ne se fera pas le jour suivant. J'aurai donc probablement une réserve d'eau potable devant ma maison, si le problème se produit l'hiver, comment ça va fonctionner. Des câbles chauffants, couvertures chauffantes, qui va payer l'électricité? Qui paiera l'excavation, le nouveau raccordement à ma maison, la démolition de ma dalle de béton et de sa reconstruction. Qui vivra la misère les désagréments, les inconvénients c'est ma famille et moi.

Ma famille et moi vivons déjà du stress lié à ce projet. Lorsque ma fille avait 13 ans, elle me demandait si nous devions « vendre la maison avant que le train passe en bas de chez nous». Encore aujourd'hui, elle me demande si nous allons manquer d'eau. Les impacts sur notre vie et notre santé sont réels et profonds.

Ce projet détruira également plus de 66 ha de milieux humides. Pourquoi le gouvernement du Canada peut détruire autant d'hectares de milieu humide? Alors que le gouvernement du Québec protège tel que la prunelle de ces yeux de tels lieux. Je peux comprendre un tel geste dans le cas la construction d'une nouvelle usine, ou une mine par exemple qui créerait 400

emplois de qualité et qui ferait prospérer ma municipalité. Dans ce cas-ci, c'est pour donner un nouveau tronçon de voies ferré à une compagnie ferroviaire. Aucun nouvel emploi à long terme pour nous. Aucun avantage pour personne.

La construction d'une nouvelle voie de contournement augmenterait la circulation lourde devant ma maison, multiplierait les dynamitages et imposerait une transformation irréversible de notre milieu de vie. Pour le restant de nos jours.

Ces risques sont disproportionnés et injustifiés, la population de la région ne souhaite plus le déplacement ou la construction de la nouvelle voie ferrée, les référendums dans les municipalités environnantes le confirme. La population a compris que la sécurité ferroviaire passe par la règlementation, la supervision, l'entretien de la voie, l'entretien des locomotives et wagons et la diminution de la vitesse. Toutes des règles peu coûteuses que le gouvernement du Canada peut appliquer. De plus, ces règlements auraient un impact pour tout le Canada, plutôt que pour une seule municipalité. Le gouvernement préfère construire une voie de contournement à plus d'un milliard de dollars pour une seule région, plus glamour lors d'un discours politique. Cet investissement ne protège en rien le reste du Canada. Nous ne sommes pas les seules avec une pente et un train au centre-ville. Les risques de déraillements sont présents dans plusieurs municipalités et provinces du Canada. On se voit comme des bêtes de cirque !!!!

2. Contexte

En 2013, la tragédie de Lac-Mégantic a marqué profondément la région. J'ai personnellement ressenti, cette nuit-là, les explosions, la chaleur et l'inquiétude de mes enfants. Nous avons tous gardé en mémoire ces images.

Cependant, les causes de cette catastrophe étaient **humaines, organisationnelles et opérationnelles** : manque de surveillance, matériel roulant en mauvais état, absence de double opérateur, erreurs de stationnement, formation insuffisante.

Aujourd'hui, plutôt que de renforcer la réglementation, la solution proposée consiste à déplacer une voie ferrée vers un secteur qui n'est **ni naturel, ni sécuritaire, ni adapté** à ce type d'infrastructure.

---

3. Analyse des enjeux du projet

3.1. Un tracé dans un secteur non adapté aux infrastructures ferroviaires

Le tracé proposé traverse des sols inappropriés (till, milieux humides), contourne une rivière par un pont de 450 m alors que le cours d'eau fait environ 45 m, et nécessite des excavations massives dans des zones en pente et saturées d'eau.

Rien dans ce secteur ne représente une implantation naturelle pour une voie ferrée.

3.2. Risques hydrogéologiques majeurs (nappe phréatique, puits, contamination)

L'étude hydrogéologique d'Englobe est claire :

- La nappe phréatique se situe **au-dessus du niveau de la future voie ferrée** dans tout le site 2.
- Les écarts varient de **+1,11 m à plus de +6 m**, et jusqu'à **+7,5 m au printemps** selon les projections.
- Tous les puits d'exploration montrent la même réalité : la voie serait creusée *dans l'eau*.

Pour maintenir la voie au sec, il faudrait procéder à un **dénoyage continu**, tel que décrit au rapport :

- **5 500 m^3 d'eau par jour par tronçon de 100 m**,
- soit **88 000 m^3/jour pour les 1,55 km du site 2**,
- équivalant à **35 piscines olympiques vidées quotidiennement**,
- ou à la consommation d'eau quotidienne de **près de 30 000 Canadiens**.

Cette eau devra être rejetée quelque part.
Ces volumes gigantesques pourraient :

- perturber les nappes phréatiques,
- assécher des puits (dont le mien),
- modifier la disponibilité saisonnière de l'eau,
- favoriser les intrusions d'eau de surface contaminée.

Le rapport lui-même évoquait des risques de **contamination chimique et bactériologique** des eaux souterraines.

Est-il possible de considérer ces risques comme acceptables pour ma famille?

3.3. Impacts environnementaux : 66 ha de milieux humides détruits

Le projet entraîne la destruction de **66 hectares de milieux humides**, soit l'équivalent de **163 acres**.
Ces milieux :

- filtrent l'eau,
- protègent contre les inondations,
- soutiennent la biodiversité,
- stabilisent les cycles hydriques.

La compensation financière proposée ne remplacera jamais un milieu humide détruit. Elle déplace le problème, mais ne protège pas l'environnement local. De plus, le tracé proposé qui détruit tout es ces hectares de terrains diminuent d'à peine .1% la pente que nous avons actuellement. Pourquoi détruire 66 ha de milieu humide pour à peine réduire la pente de notre tracé actuelle. Aucun gain, que de la destruction de milieu.

****3.4. Impacts humains, sociaux et psychologiques :**

Mon chez-moi transformé malgré moi**

Ce projet ne touche pas que le territoire : il touche **mon foyer**.

Une tranquillité perdue

Pour des années, nous serons exposés :

- au dynamitage,
- aux vibrations,
- au passage intensif de camions (plus de 60 000 voyages),
- aux poussières,
- au bruit,
- au stress constant d'un chantier voisin de chez moi

Une inquiétude réelle dans ma famille

Ma fille de 13 ans à l'époque m'a demandé : **« Papa, est-ce qu'on devrait vendre la maison? »**

Cette question, venant d'un enfant, témoigne du climat d'angoisse déjà installé. Le projet n'a même pas commencé, et ma famille subit déjà son poids psychologique. À mes tout début de vie d'adulte, j'ai envisagé acheter un terrain à Lac-Mégantic dans les nouveaux développements près de la voie ferrée. J'ai abandonné l'idée justement à cause de la présence de la voie ferré, je ne trouvais pas ça paisible et calme. Aujourd'hui, je me fais imposer une voie ferré voisin de chez moi. C'est incompréhensible, on devrait me dédommager, déplacer ma maison ou même acheté ma maison pour une telle imposition à ma vie.

La maison que j'ai achetée, réparé, agrandie et entretenue et chérie depuis 20 ans deviendrait :

- potentiellement exposée à une contamination de notre puits,
- soumise au bruit du train,
- dévaluée par la proximité d'une voie ferrée,

- entourée d'un environnement remanié et instable.

On peut reconstruire une route.
On ne peut pas reconstruire **la tranquillité d'un foyer**.

3.5. Risques financiers et gouvernance douteuse

Le projet devait coûter **133 M$ en 2014**.
Il est maintenant estimé à **près de 1 milliard**, soit presque **10 fois plus**.

Un dépassement aussi extrême illustre :

- une mauvaise évaluation initiale du site,
- un tracé techniquement inadéquat,
- des conditions géologiques sous-estimées,
- une planification déficiente.

Si déjà les coûts explosent avant le début des travaux majeurs, **quelles seront les dérives à venir?**

---

4. Une alternative raisonnable : la demi-voie

Une solution simple existe :
détourner uniquement le centre-ville, là où se situe le risque réel, au lieu de déplacer la voie sur plus de 12 km dans des secteurs sensibles.

Cette option permettrait :

- de réduire les impacts environnementaux,
- de diminuer les coûts,
- de respecter les résidents de Frontenac,
- d'améliorer la sécurité ferroviaire **sans sacrifier des familles entières**.

Par contre

- le milieu humide ne serait pas épargné.
- La population de Nantes toujours impacté
- Le projet immobilier de la municipalité de Nantes encore sacrifié

Oui la demi-voie m'avantage en tant que résident de Frontenac, mais mon objectif n'est pas de pensé qu'à moi, mais au bien de tous les gens qui seraient impactés par la construction d'une nouvelle voie de contournement. ***J'ai l'impression que certaines personnes de Lac-Mégantic souhaitent le déplacement du train pour les mauvaises raisons. Ils voient***

justement la tranquillité qu'ils pourraient y trouver, la valeur de leur maison augmenter tout ça au détriment de d'autres citoyens qui eux avaient fait le choix de ne pas être près de la voie ferrée.

---

5. Conclusion

Pour ma famille et moi, ce projet représente :

- un risque réel pour notre eau,
- une menace pour la valeur de notre maison,
- une perte de tranquillité,
- un présent et futur stress quotidien,
- une transformation irréversible de notre milieu de vie.

Les coûts, les risques hydrogéologiques, les impacts humains et la destruction environnementale montrent clairement que le tracé proposé n'est pas viable.

Je demande :

1. **Le rejet du tracé actuel.**
2. **Un resserrement de la réglementation ferroviaire**, qui aurait évité la tragédie de 2013 et celle à venir.
3. **La protection de l'eau potable des résidents de Frontenac, Nantes et de Lac-Mégantic.**

Pour moi, pour ma famille, pour notre sécurité et notre avenir, je m'oppose au projet de voie de contournement tel que présenté.

Sylvain Robert
Frontenac